

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 octobre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-05-20 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES – PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE ET DE COLLECTE SPÉCIFIQUE

DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à FOUG (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTNER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE POUFF Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d'ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d'ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETEUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d'ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphane), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETEUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphane.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jean-Luc STAROSSE
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents
<u>Nombre de votants :</u>	74 votants

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie, en application des articles L2124-1 et L2124-2, R2124-1 et R2124-2-1°, R2131-16-1° et R2131-17, R2161-2 à R2161-5 (procédure d'appel d'offres ouvert) et L2125-1-1°, R2121-8, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique (accord-cadre avec un opérateur économique), dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les prestations de collectes spécifiques (cartons pliés hors déchèterie et encombrants) afin de susciter la plus large concurrence :

- MARCHÉ DE PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE ET DE COLLECTES SPÉCIFIQUES N° 3 – 2020_AOO_02_3
- marché accord-cadre
- marché à bons de commande sans minimum et sans maximum
- marché divisé en 2 lots
- publication du 24 Août 2020 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Terres Toulouses, au BOAMP supérieur à 90 000,00 € H.T et au JOUE.

Vu le Code de la Commande Publique 2019,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application de l'article L2122-21-1),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-04-09 en date du 10 Septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu le jugement des candidatures et des offres effectués selon les dispositions des articles R2144-1 à 7, R2152-3 à 5, R2152-6 à 8, R2152-11 à 13, R2161-2 à 5 du code de la commande publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres statuant sur l'attribution des lots n° H et I, réunie le 14 Octobre 2020,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du Code de la Commande Publique précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : prix des prestations (60%) et valeur technique (40%),

La CAO a retenu les prestataires suivants :

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution (sur la durée du marché)	Titulaire	Estimatif en € H.T. pour information
2020_AOO_02_3_H	COLLECTE ET TRANSPORT DES CARTONS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE ET POINT DE REGROUPEMENT	2 ans (24 mois) fermes, renouvelable deux fois pour une année supplémentaire (deux fois 12 mois)	SITA RV NORD EST	294 629,92
2020_AOO_02_3_I	COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS DES MÉNAGES	4 ans fermes (48 mois)	SITA RV NORD EST	31 800,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier les marchés de Pré-Collecte des déchets ménagers en apport volontaire et de collectes spécifiques n° 3 avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,

étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe ORDURES MÉNAGERES.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX